



## CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 29 JUIN 2022

### DÉLIBÉRATION N°DEL2022-091

#### Compte de gestion 2021 budget parkings (Finances)

7.12  
Rapporteur : Aissa HIRTI

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de présents	30
Nombre de pouvoirs	8
Votants	38

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 23 juin 2022, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

#### Etaient Présents

Pierre-Frédéric BILLET, Caroline VABRE, Aissa HIRTI, Sébastien LEROUX, Mounir CHAKKAR, Josette PHILIPPE, Jacques ALIM, Lydie GUERIN, Sophie WILLEMEN, Pascal ROSSION, Cherif DERBALI, Chantal DESEYNE, François JAGUIN, Hélène BARBE, Alain GUENZI, Valérie VERDIER, Christine PICARD, Arnaud DAUTREY, Caroline IFTEN, Ratko KLISURA, Silvia COUSIN, Nelson FONSECA, Yucel KISA, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Florence ARCHAMBAUDIERE, Carine GENTIL, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

#### Était absente non excusée

Lucie BROTON

#### Pouvoirs

Jean-Michel POISSON donne procuration à Pierre-Frédéric BILLET, Fouzia KAMAL donne procuration à Josette PHILIPPE, Mariam CISSE donne procuration à Sébastien LEROUX, Talal ABDELKADER donne procuration à Christine PICARD, Amber NIAZ donne procuration à Silvia COUSIN, Huguette POISSON donne procuration à Caroline VABRE, Nicola CARNEVALE donne procuration à Jacques ALIM, Laurent FONTAINE donne procuration à Valentino GAMBUTO

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Yucel KISA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-31, D 2343-2, D 2343-3, D 2343-4 et D 2343-5,

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2021 du Budget Parkings dressé par Monsieur le Comptable Public Assignataire de Dreux Agglomération et remis à Monsieur le Maire, dont les résultats globaux sont égaux à ceux du Compte Administratif de la Ville et dégagent un **excédent total de clôture de 303 715,30 €uros**,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif et celles du Compte de Gestion,

Vu l'avis favorable à l'unanimité moins une abstention de la Commission Modernisation et Restructuration des Services, Finances, Ressources Humaines, Administration Générale et Commande Publique

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ENTENDU** l'exposé de Aissa HIRTI,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

- Prend acte du Compte de Gestion du Budget Parkings établi pour l'exercice 2021 par Monsieur le Comptable Public Assignataire de Dreux Agglomération.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télécours citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Document certifié exécutoire  
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le  
Et affichage le 30 juin 2022



**Le Maire,  
Conseiller régional,**

*P.F. Bilet*  
**Pierre-Frédéric BILLET**